



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre

HAVRE-SAINT-PIERRE
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 septembre 2023 à 19h30, à la Maison de la Culture Roland-Jomphe située au 957, rue de la Berge.

Sous la présidence de Paul Barriault, maire,

SONT PRÉSENTS :

Sylvain Cormier conseiller siège n° 1
Marie-Ève Thériault conseillère siège n° 2
Jonathan Blais conseiller siège n° 3
Charlotte Cormier conseillère siège n° 4
Nathalie Bernier conseillère siège n° 5
Charles Arsenault conseiller siège n° 6

ABSENCE(S) :

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Jessy Létourneau, directeur général
Laura Mansbridge, directrice générale adjointe

INSCRIPTION DES PRÉSENCES

Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 30.

RÉSOLUTION N° 2023-0128 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour, il fut convenu de faire la modification suivante :

Ajout :

12.1 Achat de Bouteilles à air comprimé et appareils respiratoires : autorisation.

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par le conseiller Charles Arsenault
et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec la modification ci-haut mentionnée, étant entendu que le point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.



Séance ordinaire du 5 septembre 2023

**RÉSOLUTION N° 2023-0129
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 AOÛT 2023**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance du 21 août 2023 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance du 21 août 2023 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre soit adopté tel que déposé.

**RÉSOLUTION N° 2023-0130
LISTE DES COMPTES À PAYER AU 31 AOÛT 2023 : APPROBATION**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier
appuyé par le conseiller Charles Arsenault
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de 48 158.30 \$ en date du 31 août 2023.

**RÉSOLUTION N° 2023-0131
RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - FINANCES : DÉPÔT**

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault
et unanimement résolu

Que le rapport du directeur général concernant les finances soit déposé au conseil municipal.

**RÉSOLUTION N° 2023-0132
ADJOINTE ADMINISTRATIVE - DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE - TEMPORAIRE -
REMPLACEMENT: EMBAUCHE**

CONSIDÉRANT l'affichage du poste d'Adjointe administrative - Direction générale et greffe - temporaire - remplacement en date du 15 août 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que la Municipalité retienne les services de Solange Landry à titre d'Adjointe administrative - Direction générale et greffe - temporaire - remplacement à compter du 15 août 2023. La rémunération est fixée à l'échelon 7 selon l'échelle salariale applicable à la Convention collective des employés de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre.



Séance ordinaire du 5 septembre 2023

**RÉSOLUTION N° 2023-0133
PRÉPOSÉ AUX LOISIRS - ARÉNA - TEMPORAIRE - SURNUMÉRAIRE: EMBAUCHE**

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de Préposé aux loisirs - Aréna - temporaire - surnuméraire en date du 28 août 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault
et unanimement résolu

Que la Municipalité retienne les services de Simon Vigneault à titre de Préposé aux loisirs - Aréna - temporaire - surnuméraire à compter du 18 septembre 2023. La rémunération est fixée à l'échelon 1 selon l'échelle salariale applicable à la Convention collective des employés de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre.

**RÉSOLUTION N° 2023-0134
RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - RESSOURCES HUMAINES : DÉPÔT**

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault
et unanimement résolu

Que le rapport du directeur général concernant les ressources humaines soit déposé au conseil municipal.

**RÉSOLUTION N° 2023-0135
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROJET ARÉNA : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE des fonds sont disponibles dans le cadre du « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air » du ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT QU'un rapport daté de 2019 confirme que l'aréna Denis-Perron, construit en 1967, est désuet et doit être remplacé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre prévoit la construction d'un nouvel aréna;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault
et unanimement résolu

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre autorise la présentation du projet « Construction d'un nouvel aréna » au ministère de l'Éducation dans la cadre du « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air »;

Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;



Séance ordinaire du 5 septembre 2023

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre désigne Jessy Létourneau, directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**RÉSOLUTION N° 2023-0136
RÈGLEMENT N°384 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 378
CONCERNANT LES TAXES DE SERVICES » : ADOPTION DU RÈGLEMENT**

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par la conseillère Charlotte Cormier et le dépôt du projet de règlement n° 384 lors de la séance du 21 août 2023;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que le règlement n° 384 « Règlement modifiant le règlement n° 378 concernant les taxes de services » soit adopté par le conseil.

**RÉSOLUTION N° 2023-0137
RÈGLEMENT N° 385 « RÈGLEMENT CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS
RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION » : AVIS DE
MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Le conseiller Jonathan Blais donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance le règlement n° 385 « Règlement concernant la constitution d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection ». Le projet de règlement est ainsi déposé et le directeur général en fait la présentation.

**RÉSOLUTION N° 2023-0138
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION - BUDGET RÉVISÉ 2023 : DÉPÔT**

CONSIDÉRANT la réception du budget révisé 2023 de l'Office municipal d'habitation de Havre-Saint-Pierre par la Société d'habitation du Québec;

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que le budget révisé 2023 de l'Office municipal d'habitation de Havre-Saint-Pierre soit déposé au conseil municipal.

**RÉSOLUTION N° 2023-0139
ACHAT DE BOUTEILLES À AIR COMPRIMÉ ET APPAREILS RESPIRATOIRES -
AUTORISATION**

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu



Séance ordinaire du 5 septembre 2023

Que la Municipalité autorise la dépense de 1 000, \$, taxes en sus, pour l'achat de bouteilles à air comprimé et appareils respiratoires de la municipalité d'Oka;

Que le directeur des services de sécurité incendie, Gaétan Scherrer, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, les documents relatifs à cet achat.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond aux questions du public.

RÉSOLUTION N° 2023-0140 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 19 h 53.

Havre-Saint-Pierre, le 6 septembre 2023

Paul Barriault, maire

Jessy Létourneau, directeur général